

REGLEMENT DES CENTRES DE VACANCES DES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX : ACCEPTATION INDISPENSABLE PAR TOUS LES JEUNES DE 12 ANS ET PLUS

Pour que les séjours se déroulent dans les meilleures conditions pour l'ensemble des participants, chacun s'engage à respecter les règles élémentaires suivantes :

- 1. Le participant s'engage à respecter les règles générales** fixées par l'équipe d'encadrement : horaires du réveil et du coucher, horaires et rythme des activités ; règles de vie à l'intérieur des locaux communs ; regroupement à l'issue des quartiers libres ; mixité non admise dans les lieux sommeil etc.
- 2. Il s'engage à participer au centre de vacances ou au séjour itinérant**, dans le bon respect de relations cordiales et conviviales, dont sont exclus toute attitude violente, toute notion de harcèlement, toute forme de bizutage, tout langage insolent, vulgaire, grossier, tout racisme, sexisme ou encore intolérance caractérisée, tant à l'égard des adultes que des autres participants.
- 3. Les traitements** : aucun médicament, même en vente libre, ne pourra être administré sans ordonnance. **Le participant** qui apporte des médicaments **s'engage à respecter cette règle** en les confiant à l'Assistante Sanitaire.
- 4. L'achat et/ou la consommation de boissons alcoolisées** mais également **de boissons énergétiques sont strictement interdits**, à l'intérieur du centre comme à l'extérieur.
- 5. La détention et/ou la consommation et/ou la «promotion» de drogue et assimilés** (CBD, Protoxyde d'Azote...), quelle qu'elle soit, sont strictement interdites, à l'intérieur du centre comme à l'extérieur. La drogue que pourrait détenir le participant sera immédiatement détruite et **la loi appliquée**.
- 6. Il est interdit par les lois en vigueur de fumer** (cigarettes, puff, chicha...), tant dans le centre de vacances que dans son enceinte. Les lois seront strictement appliquées.
- 7. Le vol et/ou le vandalisme**, la destruction volontaire de matériel appartenant à l'Association ou à un tiers quelconque sont strictement intolérables. La réparation des dommages sera due par les parents, aucune assurance n'acceptant de couvrir ces risques. Au cas où la victime du vol ou de l'acte de vandalisme porterait plainte auprès des autorités de police, LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX dégagent entièrement leur responsabilité et ne pourront se porter ni caution, ni garants.
- 8. Le participant s'engage à respecter le cadre de laïcité du séjour. Toute forme de prosélytisme (religieux, politique ou philosophique) quel qu'il soit ne sera pas toléré.**
- 9. Le téléphone portable** : son utilisation sera encadrée par des règles de vie claires mises en place par et avec l'équipe et les jeunes. L'appareil est entièrement sous la responsabilité du jeune. **Même confié, en cas de perte, casse ou vol, il ne pourra être pris en charge.**
RAPPEL : les partages de photos, vidéos, commentaires mettent en cause la responsabilité de celui qui les diffuse. L'Association LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX alerte donc sur l'utilisation **des réseaux sociaux** concernant la diffusion de photos, vidéos, commentaires sur lesquelles apparait d'autres personnes que soi.

Je soussigné(e), M. / Mme : _____, Père / Mère / Tuteur de l'enfant _____

Adresse complète : _____

Tél. domicile : _____ Portable : _____ / _____

Certifie adhérer au règlement des COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX et déclare accepter qu'en cas de manquement à l'une de ces règles, un renvoi disciplinaire du participant pourra être envisagé par l'Association en liaison avec sa famille. Dans ce cas, aucun remboursement partiel du séjour ou de ses composantes ne sera dû par l'Association. Les frais de retour et d'accompagnement éventuel seront à la charge intégrale de la famille.

En mon absence, je délègue tous pouvoirs pour l'accueil de mon fils / ma fille, en cas de renvoi disciplinaire, à :

(donnez si possible les coordonnées de votre correspondant en FRANCE, parent ou ami, en vous assurant qu'il/elle sera effectivement présent/e à son domicile à la période de vacances concernée).

M. / Mme _____ / Adresse complète : _____

Tél. domicile : _____ / Portable : _____ / _____

Dans tous les cas, LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX me contacteront prioritairement pour l'organisation éventuelle du retour anticipé de mon enfant.

Fait à : _____ Le : _____

À compléter par
les responsables légaux

Signature précédée de la mention
"Lu et approuvé, bon pour accord" :

Signature précédée de la mention
"Lu et approuvé, bon pour accord" :

À compléter par
le participant